



VILLE DE VERSOIX

MAIRIE

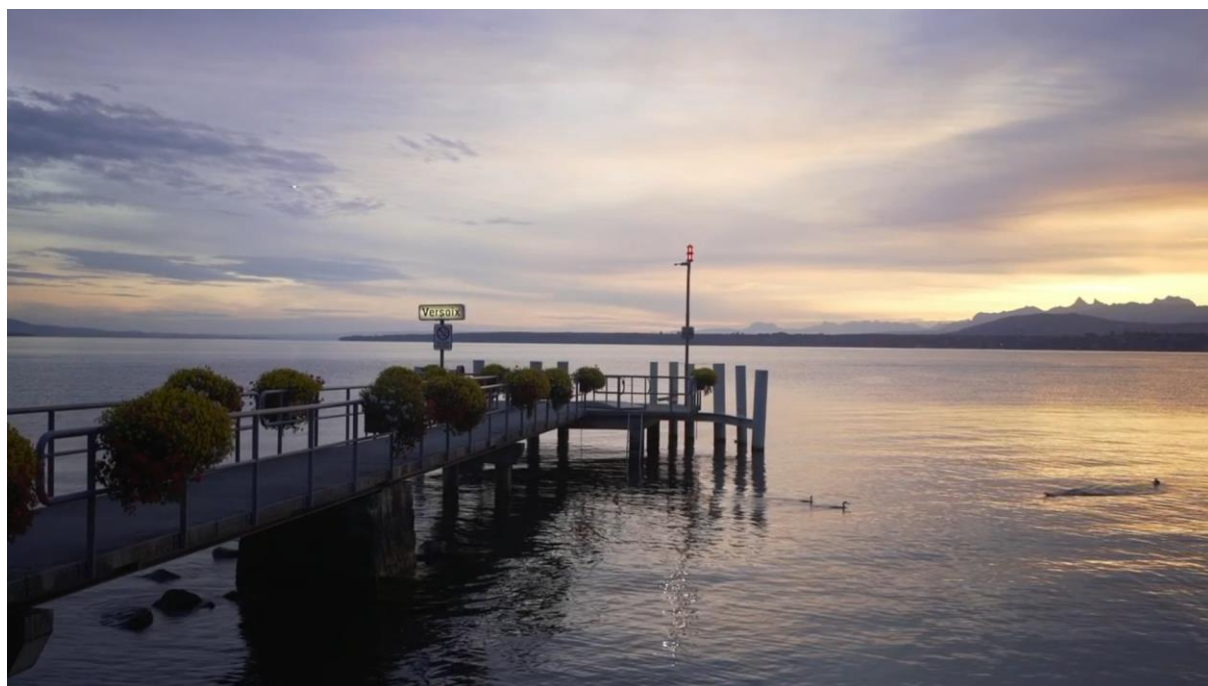
### MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,  
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

<b>Evolution du message :</b>	<b>Validé par :</b>	<b>Quand :</b>	<b>Suivi par :</b>
Décision de commencer l'élaboration du message	Le Conseil administratif	10.03.2021	JT/MLP
Fin de l'élaboration et validation du message	Le Conseil administratif	14.04.2021	CA
Présentation à la commission DD	La Commission	20.04.2021	JT/MLP
Vote de la commission DD	La Commission	18.05.2021	JT/MLP
Vote de la commission FAE	La Commission	27.05.2021	JT/VA
Vote au Conseil municipal	Le Conseil municipal	31.05.2021	JT

**Crédit d'étude de CHF 55'000.- TTC**

destiné à l'élaboration d'un plan climat communal



---

## Table des matières

1. Introduction.....	p.3
2. Elaboration d'un plan climat pour Versoix.....	p.3
3. Financement.....	p.4
4. Calendrier indicatif.....	p.5
5. Conclusion.....	p.5

---

## 1. Introduction

A travers le vote, en septembre 2019, d'une motion dédiée à l'urgence climatique et l'adoption près d'un an plus tard des recommandations de la commission ad hoc du même nom, la Commune de Versoix a affirmé son engagement en faveur du climat et sa volonté de mettre en place, à l'échelle communale, un plan de lutte contre le réchauffement climatique.

Cet engagement communal s'inscrit dans un contexte où, aux niveaux fédéral et cantonal, les stratégies et instruments d'action climatique sont en cours de renforcement. En particulier, suite au vote de la motion 2520 par le Grand Conseil le 18 octobre 2019, le canton de Genève finalise actuellement une mise à jour de son plan climat cantonal afin d'en aligner le contenu sur les nouveaux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre : -60% en 2030 par rapport à 1990, et neutralité carbone en 2050.

Le plan climat communal aura vocation à coordonner, de manière transversale à l'ensemble des dicastères et services de l'administration communale, les actions communales à venir, pour en assurer ainsi la compatibilité avec les objectifs climatiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire aux impacts des changements climatiques.

Dans cette démarche de réalisation, une attention particulière sera portée aux synergies à créer entre la démarche d'élaboration du plan climat communal et celle qui s'engage en parallèle pour la mise à jour du plan directeur communal (PDCom).

## 2. Elaboration d'un plan climat pour Versoix

Le plan climat communal revêtira la forme d'un plan stratégique pour le territoire, assorti de mesures qui auront pour objectif tant la lutte contre les émissions GES que l'adaptation aux impacts des changements climatiques. Les discussions menées avec les communes déjà engagées dans cette démarche ainsi qu'avec différents prestataires dans le domaine ont permis d'identifier tant les ressources nécessaires (humaines, temps, financières) que le format d'un tel plan.

La construction de ce dernier s'établira ainsi en trois grandes étapes, associées à trois principaux livrables qui feront l'objet d'une validation politique :

### *2.1 Etat des lieux préalable*

Un état des lieux sera réalisé en coordination étroite avec l'étape d'élaboration du cahier des charges du PDCom. Il aboutira à une « feuille de route climat » fixant le périmètre, les principaux enjeux du futur plan climat communal, et précisant les étapes et modalités de son processus d'élaboration (notamment calendrier précis d'élaboration au regard des démarches avec lesquelles le plan climat devra se coordonner, dispositifs de gouvernance interne pour assurer la transversalité et l'appropriation de la démarche, etc.).

---

## 2.2 Diagnostic détaillé : situation actuelle, enjeux et priorités d'action en matière de réduction des émissions et d'adaptation

Le diagnostic comprendra deux volets : la quantification des émissions de GES directes et indirectes liées au territoire et l'analyse des risques et opportunités liés aux changements climatiques. Cette « photographie du territoire » permettra de dégager des priorités d'action et proposer des objectifs cibles par domaine. Une valorisation maximale des outils et données cantonales sera recherchée lors de cette étape, en complément des données communales. Durant cette phase, des relations se tisseront avec les différents services à l'interne de la commune ainsi qu'avec un certain nombre de services cantonaux et partenaires externes (par ex. SIG) qui constitueront autant d'appuis pour la mise en œuvre du futur plan climat communal.

## 2.3 Elaboration du plan climat communal

A l'instar du plan climat cantonal, il est proposé de structurer le plan climat communal en deux parties complémentaires : une stratégie à 2030 cohérente avec les objectifs cadres 2050 ainsi qu'un plan de mesures opérationnelles conçu pour être évolutif.

La construction des mesures s'effectuera en étroite collaboration avec les services concernés au sein de l'administration communale et sous pilotage du/de la référent(e) « plan climat » de la commune, qui sera nommé.e pour toute la durée du processus. Le travail de définition des actions concrètes et des moyens alloués permettra également de nourrir le dispositif de suivi qui accompagnera le plan de mesures.

## 3. Financement

1. Etat des lieux préalable et feuille de route « climat »	CHF 10'360.-
2. Diagnostic détaillé	CHF 19'320.-
3. Elaboration du Plan climat communal (stratégie et plan de mesures)	CHF 19'880.-
	<i>Total HT</i> <b>CHF 49'560.-</b>
	<i>TVA 7.7%</i> <b>CHF 3'816.-</b>
	<i>Total TTC</i> <b>CHF 53'376.-</b>
	<i>Arrondi à</i> <b><u>CHF 55'000.-</u></b>

## 4. Calendrier indicatif

	2021						2022								
	juil	août	sept	oct	nov	déc	jan	fév	ma	avril	mai	juin	juillet	août	sept
1. Etat des lieux préalable et "feuille de route climat"			1												
2. Diagnostic détaillé								2							
3. Structuration et rédaction du plan climat communal															3
1	Feuille de route climat communale														
2	Rapport de diagnostic														
3	Plan climat communal: stratégie et plan de mesures														

Ce calendrier est proposé à titre indicatif, au regard du temps minimum jugé nécessaire pour mener à bien chaque étape en collaboration avec le prestataire. Le calendrier précis de mise en œuvre de la démarche sera affiné avec ce dernier, de manière à optimiser les interactions avec d'autres démarches, intégrer les temps de validation politique ainsi que des temps de communication et concertation avec les acteurs du territoire.

## 5. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif de la Commune de Versoix vous invite à réserver un accueil positif à cette demande de crédit d'étude de CHF 55'000.- TTC afin de mandater un prestataire pour l'élaboration d'un plan climat communal.